

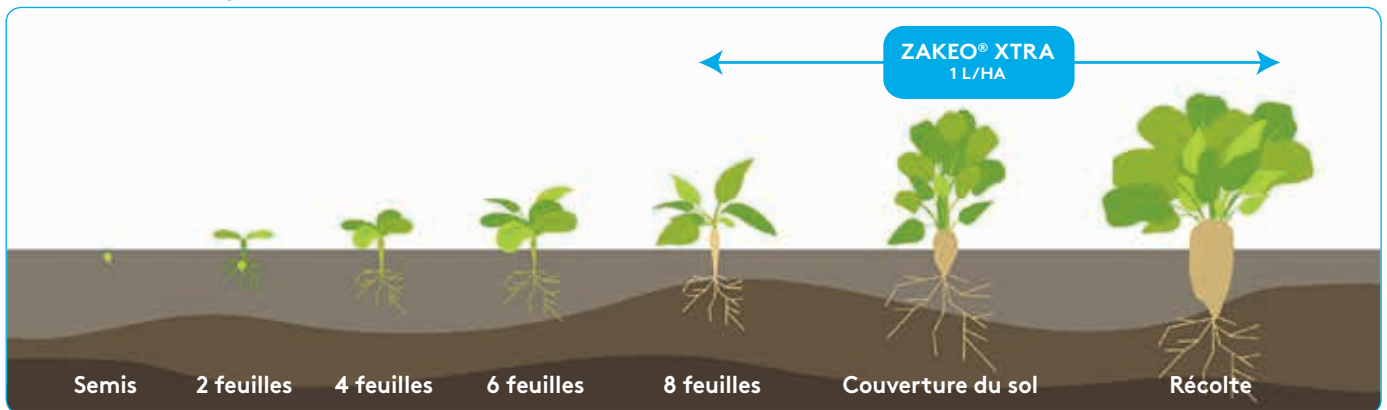


- **Polyvalent** : fongicide efficace sur les principales maladies des grandes cultures.
- **Simple d'utilisation** : dose unique sur toutes les cultures.
- **Performant** : Action préventive et curative, à la fois rapide et de longue durée.

ADAMA

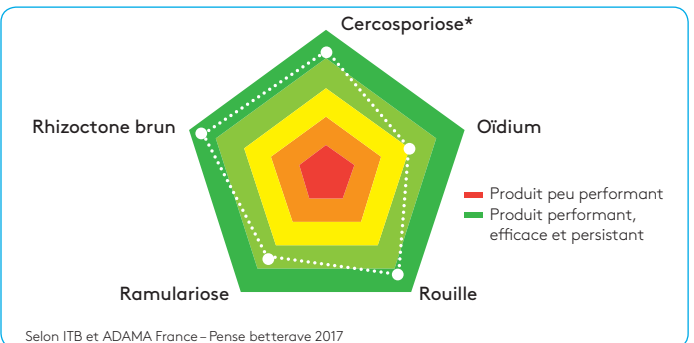
CONTRE TOUTES LES MALADIES DE LA BETTERAVE

Positionnement optimal sur betteraves



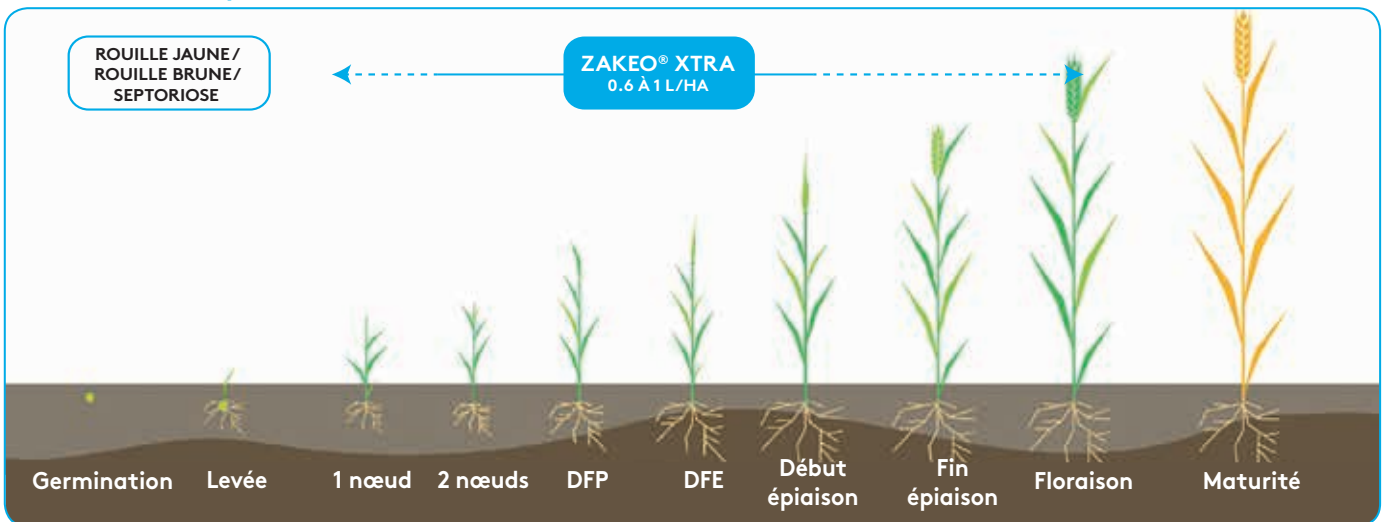
Recommandations - Zakeo® Xtra sur betteraves

- Bien évaluer les risques parcelaires (régional, agronomique, variétal).
- Surveiller l'évolution des maladies pour intervenir au bon moment (seuils de traitement).
- Si il y a un risque cercosporiose, le mélange d'une triazole (**Zakeo® Xtra**) avec un produit à base de cuivre** permet d'améliorer l'efficacité du traitement contre la cercosporiose.

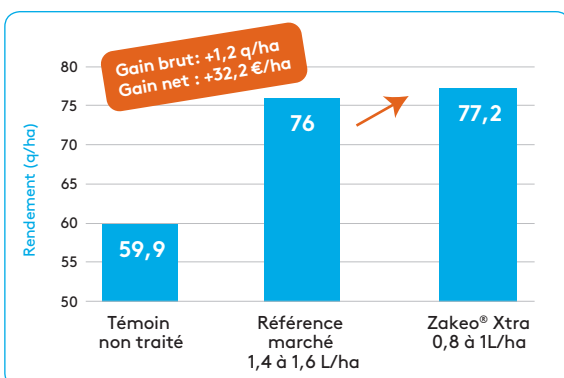


ASSURE UNE BONNE TENUE DES CÉRÉALES FACE AUX ROUILLES

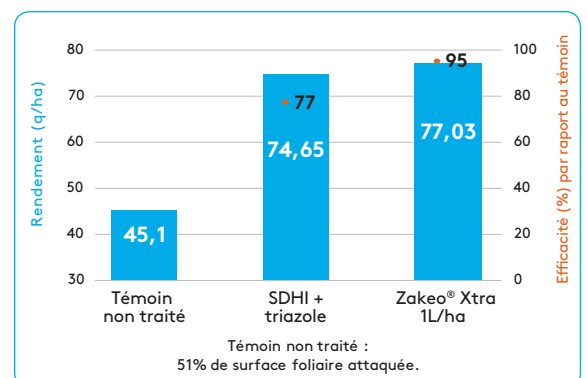
Positionnement optimal sur céréales



- La rouille jaune peut engendrer jusqu'à 70% de perte de rendement

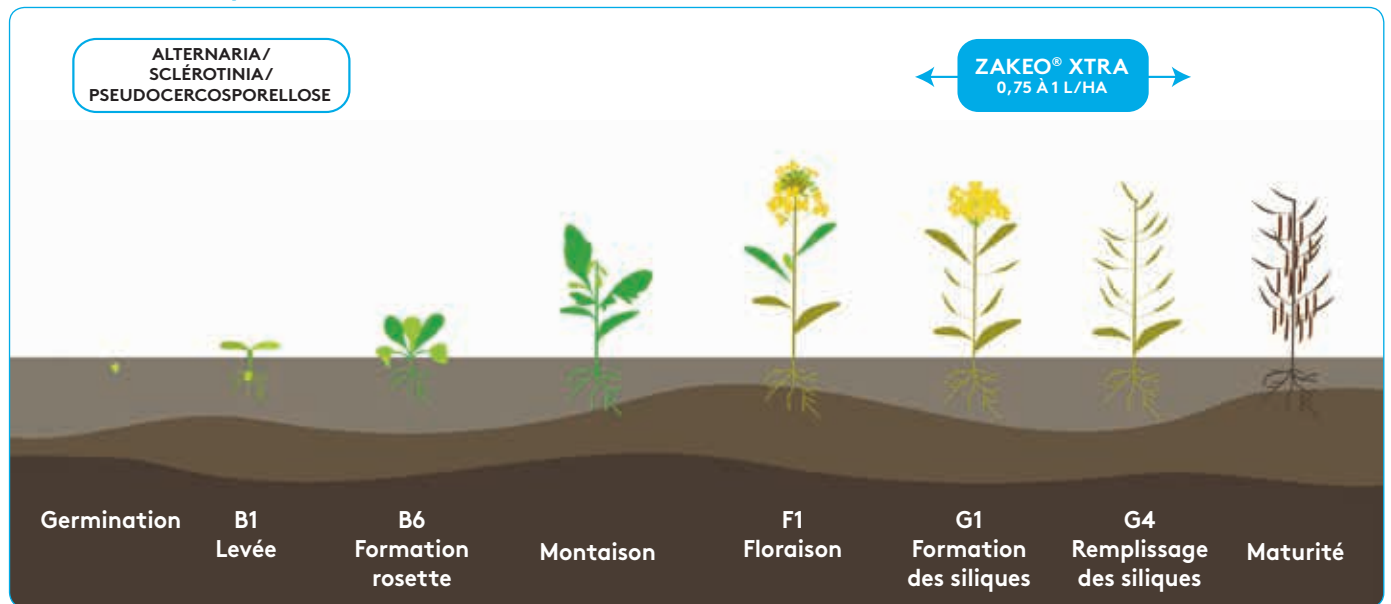


- La rouille brune peut causer jusqu'à 50% de perte de rendement

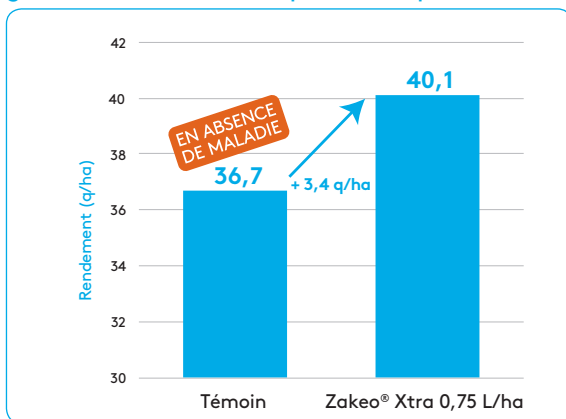


FAVORISE LA QUALITÉ DE LA RÉCOLTE DU COLZA

Positionnement optimal sur colza

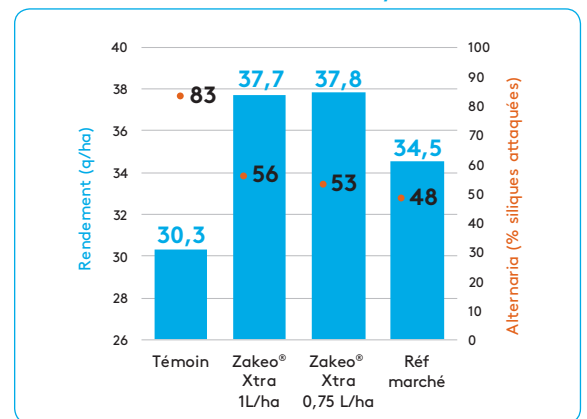


► L'effet vert du Zakeo® Xtra se traduit par un gain de rendement de plus de 3 q/ha



Synthèse 10 essais

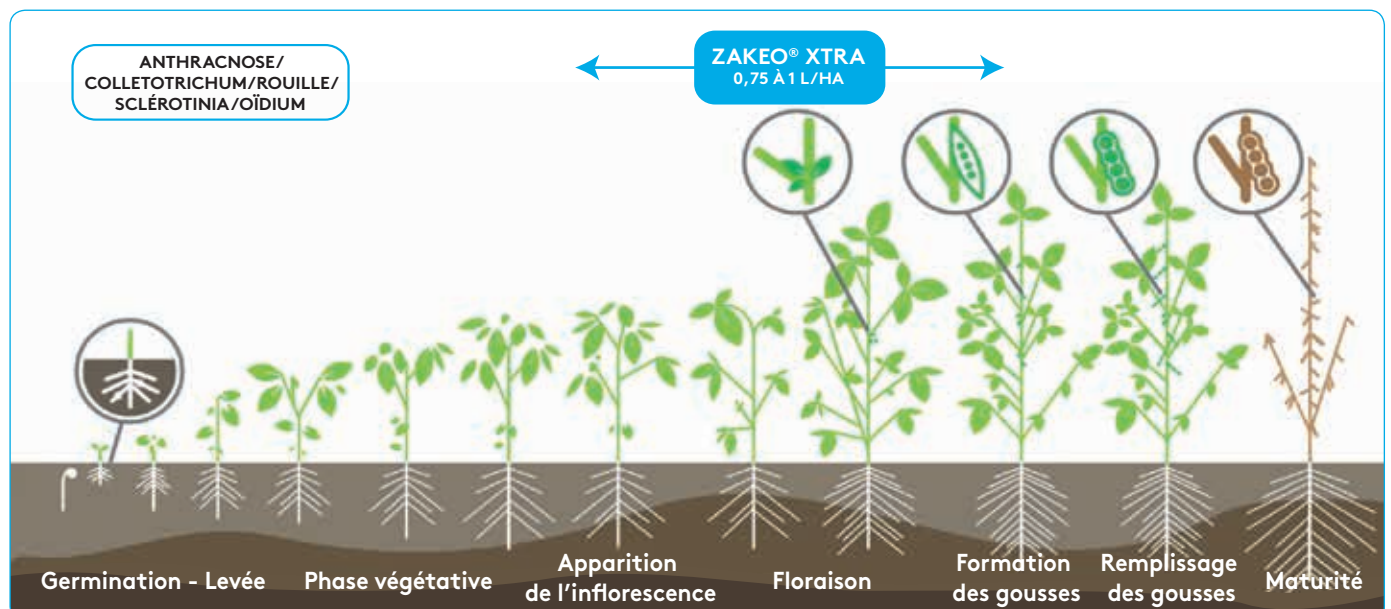
► Zakeo® Xtra limite les pertes de rendement liées aux maladies de fin de cycle



2 essais inoculés

LA SOLUTION FONGICIDE SUR PROTÉGÉINEUX

Positionnement optimal sur protéagineux



ZAKEO® XTRA

Composition - formulation : 80g/L de cyproconazole + 200 g/L d'azoxystrobine - Suspension concentrée (SC).

Familles chimiques : l'azoxystrobine appartient à la famille des strobilurines, le cyproconazole appartient à la famille des triazoles.

Mode d'action : l'azoxystrobine agit en bloquant la respiration cellulaire. Le cyproconazole agit en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol. L'action systémique de **Zakeo® Xtra** assure une protection homogène de votre culture.

Conditionnement : 5 L et 20 L.


Usages et doses autorisés sur protégéineux

Cultures	Maladies	Dose	Applications max /an	DAR	ZNT	DRE	
Betteraves (industrielle & fourragère)	Cercosporiose	1 L/ha	2 21 jours minimum entre 2 applications	35 jours	5 mètres	48 heures	
	Oïdium						
	Ramulariose						
	Rouille						
Céréales	Rhizoctone	1 L/ha	1	28 jours			
	Fusariose (microdochium nivale)	1 L/ha	1	BBCH 69	5 mètres	48 heures	
	Oïdium*						
	Rouilles (jaune, brune, noire)						
Septoriose*							
Céréales	Helminthosporiose	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 59	5 mètres Dont DVP 5 m si 2 applications sur orge d'hiver	48 heures	
	Oïdium*						
	Rhynchosporiose						
	Rouilles (jaune et naine)						
	Céréales	Oïdium	1 L/ha	2**	BBCH 59	5 mètres Dont DVP 5 m si 2 applications sur avoine d'hiver	48 heures
		Rouille couronnée	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 69	5 mètres Dont DVP 5 m si 2 applications sur seigle d'hiver	48 heures
		Rhynchosporiose					
		Rouilles (brune et dispersée)					
Oïdium							
Crucifères oléagineuses	Colza	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 80	5 mètres	48 heures	
	Cameline						
	Moutarde						
	Lin textile	Alternaria	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 80 si traité contre Alternaria, Pseudocercosporiose et sclérotinia.	5 mètres	48 heures
		Oïdium					
		Pseudocercosporiose					
		Septoriose et Kabatiella (polyspora)					
	Navette	Sclérotiniose	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 80	5 mètres	48 heures
		Alternaria					
	Chanvre	Pseudocercosporiose	1 L/ha	2** 21 jours minimum entre 2 applications	BBCH 80	5 mètres	48 heures
		Sclérotiniose					
	Graines protégéineuses	Féverole	1 L/ha	2 21 jours minimum entre 2 applications	35 jours	5 mètres Dont DVP 5m si 2 applications	48 heures
Pois (fourrager & protégéineux d'hiver ou de printemps)		Anthracnose					
		Colletotrichum					
		Oïdium					
Lupin		Rouille	1 L/ha	2 21 jours minimum entre 2 applications	35 jours	5 mètres Dont DVP 5m si 2 applications	48 heures
		Sclérotiniose et Pourriture grise					
		Anthracnose					
		Colletotrichum					
Légumineuses fourragères porte-graines***		Maladies des tâches foliaires	1 L/ha	2** avec 21 jours minimum entre 2 applications OU 1 sur sols drainés	Non notifié	5 mètres Dont DVP 5m si 2 applications	48 heures
		Rouille					
Graminées fourragères et gazon porte-graines***		Maladies des tâches foliaires	1 L/ha	2**	Non notifié	5 mètres Dont DVP 5m si 2 applications	48 heures
		Rouille					

* Traiter uniquement en présence d'autres maladies.

** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer plus d'une fois par culture sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver, crucifères oléagineux d'hiver, lin et porte graines graminées fourragères et à gazon.

*** Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.



ZAKEO® XTRA

AMM N°2060115
SC - Suspension concentrée - Cyproconazole 80 g/L + Azoxystrobine 200 g/L

Danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H332 : Nocif en cas d'inhalation.
H360d : Peut nuire au fœtus.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Zakeo® Xtra - SC - 80g/L de cyproconazole + 200 g/L d'azoxystrobine. AMM N°2060115 - Danger - H302, H332, H360d, H410, EUH208, EUH401.

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée par Adama France s.a.s - RCS N° 443716832. Agrément n° MP02249 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Décembre 2018. Annule et remplace toute version précédente.



ADAMA

ADAMA France s.a.s
33 rue de Verdun
92156 Suresnes Cedex
Tél. : 01 41 47 33 33
www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.